

Accord euro-méditerranéen d'association CE /Tunisie

1995/0132(AVC) - 10/04/1995

Un accord général existe sur la totalité du nouvel accord, sous réserve d'un problème resté ouvert que le Comité des Représentants permanents du 12avril a été chargé de résoudre. Dans cette perspective, la Commission pourra parapher l'accord dans les prochains jours;